

COMPTE RENDU DU CTPC DU 21 MARS 2006

POINTS A L'ORDRE DU JOUR

1. Approbation des procès verbaux du 20 octobre et du 15 décembre 2005 ;
2. Audit DPMA ;
3. Schémas d'implantation de l'administration centrale à l'horizon 2007 ;
4. Harmonisation du régime ARTT au sein de la DGE ;
5. Harmonisation du régime ARTT au sein de la DGTPE ;
6. Avenant au protocole ARTT dans les services du HFD ;
7. Accueil en formation en alternance d'un apprenti en Master 2 informatique ;
8. Questions diverses.

Après les déclarations liminaires respectives des OS, **la déclaration CFDT est en ligne sur notre site Internet**, le président soumet à leur approbation les PV du 20 octobre et du 15 décembre 2005.

AUDIT DPMA

M. Jean-François VERDIER annonce qu'il n'anticipera pas sur la réunion du 27 mars 2006 avec le Secrétaire Général et les organisations syndicales. Il nous confirme que **le choix de l'administration s'est porté sur le second scénario des auditeurs**, mais qu'il reste à affiner des points avec le personnel d'encadrement de la DPMA.

La CFDT demande de connaître le nombre de postes maintenus, modifiés ou supprimés. Nous avons noté que la règle est que l'agent suive son poste.

Le DPMA annonce que l'impact est toutefois limité car les agents doivent en principe suivre leur poste. Par contre, il faut leur adhésion à ce changement.

La CFDT demande une cellule de suivi de ces mouvements, car nous ne sommes pas certains que tous les agents suivront leur poste et leurs missions.

M. VERDIER est d'accord pour la mise en place de cette cellule, tout en soulignant qu'aucune suppression de poste n'est envisagée à ce jour.

Le DPMA déclare qu'il pourrait y avoir des ajustements de structures à faire par la suite, et qu'il n'y aura pas de césure entre la centaine d'agents qui iront auprès du SG et ceux qui seront affectés dans la nouvelle direction.

SCHEMA D'IMPLANTATION DE L'ADMINISTRATION CENTRALE A L'HORIZON 2007

Le MINEFI continue son déploiement dans l'Est parisien en achetant des immeubles neufs ou récents et fonctionnels et abandonne ses sites dans le centre de Paris. De plus, M. COPE impose auprès de lui, sur le site de Bercy, l'ensemble de la DGME.

Concernant **le site de Nadar** sur l'emplacement des usines Kodak à Vincennes, une déclaration commune des organisations syndicales (CFDT, CGT, SPAC FO et CFTC) est lue (en ligne sur notre site Internet) et une pétition signée est remise au Président pour transmission au Ministre.

M. PONCHARRAU, sous-directeur de l'immobilier, précise que la décision d'achat à cet endroit a été prise après moulte réflexion.

Dès février 2007, des déménagements sont programmés pour 650 agents des structures suivantes :

- 3^{ème} sous-direction de la DPMA ;
- HFD de Ségur ;
- l'IGPDE de Blanqui-Montreuil ;
- 3COP de Tronchet.

Il reste environ de la place pour 180 agents qui ne sont pas connus à ce jour. De même, nous ne savons pas qui viendra à l'Atrium.

Pour ce site pollué, le sous-directeur déclare que depuis 1999, 32 études ont été effectuées et qu'aucune n'a révélé de risques.

Pour le **bureau 2A de la sous-direction de l'informatique**, qui doit déménager de Bercy à Montparnasse en avril 2006 pour revenir sur l'Atrium en février 2007, **la CFDT lit une déclaration (en ligne sur notre site Internet) et remet à la DPMA une pétition signée par 2/3 des agents de cette sous-direction.**

M. VERDIER annonce que cette décision est la moins pénalisante et n'a aucun rapport avec les observations des auditeurs sur la sous-direction de l'informatique de la DPMA, et plus particulièrement le bureau 2A.

Nous en doutons fortement vu les préconisations des auditeurs concernant ce bureau.

Ces deux déménagements ont été annoncés brutalement et sans concertation avec les agents et les organisations syndicales.

M. VERDIER précise que la situation des agents refusant de déménager et demandant leur demande de mutation, sera étudiée au cas par cas.

Le DPMA ajoute qu'il ne reviendra pas sur ces deux décisions et les appliquera.

Le site Nadar sera présenté à la parité syndicale au CHSSC du 30 mars 2006. Ensuite, **M. VERDIER** rédigera un rapport au Ministre dans ce sens en lui faisant part des inquiétudes et des revendications des agents concernés.

Au sujet des autres implantations à l'horizon 2008, **M. PONCHARRAU** confirme :

- Bac, Tour-des-Dames, Richelieu et Georges V ont été vendus ;
- Tronchet a été vendu par la DGI ;
- Montesquieu et Montparnasse sont en vente ;
- Châteaudun sera vendu prochainement ;
- Vincent Auriol sera abandonné et vendu au ministère de la justice ou à la ville de Paris ;
- il n'y aura plus d'agents Minéfi à Ségur ;
- la livraison de 2 nouveaux immeubles (hormis Vincennes-Nadar) : Montreuil-Les Allées en janvier 2008 pour la DGDDI et Noisy en octobre 2006 pour les agents de Noisy-Vendôme et les agents de l'AIFE afin de les regrouper sur un seul site.

L'arrivée de l'ex-ADAE sur Bercy entraîne une cascade de déménagements dont le plus « irrationnel » consiste à « expédier » une grande partie du bureau 2A de la SDI à Montparnasse.

D'autre part, France Domaines déménage du Turgot au Sully, le DCM de l'ACCT arrive sur Sully auprès du DBCM (ex CDE)...

Se sont donc plus de 2 800 agents qui vont « bouger » entre mars 2006 et février 2008.

Par conséquent, resteront sur Paris : Bercy et alentour, Malakoff, rue de Lille, Barbet-de-Jouy et la Cité Martignac, et l'immeuble Beautreillis qui est en location et n'a pas de direction de centrale (mutuelle, association...).

Selon l'administration, ces déménagements, y compris les « opérations tiroirs » de 2A et de l'ADAE, **ont un but économique** : la valorisation du patrimoine de l'Etat et le gain de 55 millions d'euros !

HARMONISATION DU REGIME ARTT A LA DGE ET A LA DGTPE

Ces 2 harmonisations du régime ARTT au sein de la DGE et de la DGTPE sont la suite de la création (fusion de directions) de ces 2 structures.

A la DGE seuls sont concernés la DARQSI et le SPIC, et à la DGTPE le BRHS et le service informatique.

Un vote des agents pour choisir leur binôme aura lieu le 4 avril 2006 dans chacune de ces structures.

Le CTPC a adopté à la majorité ces 2 textes.

AVENANT AU PROTOCOLE ARTT AU HFD

Cet avenant a été réalisé à la demande des agents du HFD, avec l'appui des OS, mais reste quand même plus restrictif que le protocole DPMA (limitation de jours d'absences dans l'année et prise en compte de grèves des transports).

A la demande des OS, M. VERDIER en rediscutera avec les services du HFD puis le représentera dans un prochain CTP.

ACCUEIL EN FORMATION EN ALTERNANCE D'UN APPRENTI

L'accueil en formation en alternance d'un apprenti en Master 2 informatique, CFA et bureau 2C de la DPMA, a été adopté à la majorité par le CTPC.

QUESTIONS DIVERSES

Prochaines élections en CAP et CCP

L'administration envisagerait la programmation des élections à l'**automne 2007**.

Nouveau statut des attachés

Le DPMA connaît ce dossier et a les mêmes positions que son prédécesseur. Il a relancé le dossier auprès de la Fonction Publique et espère une réponse très rapidement. Le dialogue est ouvert avec le DGAFP.

De plus, il a été clairement indiqué que la fusion avec les attachés de l'INSEE est abandonnée.

ARTT à la DGME

A la demande des OS, la DPMA a demandé à la DGME d'ouvrir les négociations avec les agents et les OS à partir de la fin avril 2006.

GPEEC

Les 1^{ère} et la 4^{ème} sous-directions de la DPMA travaillent sur les métiers avec des consultants extérieurs. A la demande des OS, une réflexion est menée sur les métiers au niveau de la fonction publique.

Reclassement des lauréats au dernier concours de contrôleurs (C en B)

Suite aux modifications des grilles indiciaires de la catégorie C au 1^{er} octobre 2005, certains agents lauréats du concours d'accès de C en B, contrôleurs du Trésor public de l'administration centrale, ont été reclassés à un indice inférieur à celui détenu en catégorie C. **La DGAFP a été saisie et la DPMA adressera une lettre explicative aux agents concernés.**

Agents à statut Imprimerie Nationale

Sur les 57 techniciens de l'IN (protes et correcteurs) à reclasser dans les services du Minéfi, centrale ou déconcentrés, 4 agents restent non affectés à ce jour.

Pour les CAP de ces personnels, la notation 2004 devra être examinée avant juin 2006. Il reste les CAP de promotions 2005 et 2006 à tenir dans l'année 2006. L'IN n'a pas encore adressé toutes ses propositions au titre de 2005.

Concernant les rémunérations IN, la prise en charge par la centrale est à compter de janvier 2006.

Par contre :

- en janvier et février : les agents ont déjà été payés par l'IN ;
- en mars : ils le seront par la centrale ;
- en avril : ils percevront une rémunération pour les mois de janvier, février et avril.

Par conséquent, un ordre de reversement leur sera adressé par la suite pour régulariser les salaires de janvier et février 2006 perçus en double (IN et centrale).

Nous avons demandé qu'un courrier leur soit adressé pour les informer et leur expliquer cette situation particulière.

IGPDE

Il n'y a pas eu de décision de prise, suite à l'audit formation, concernant le changement de statut de SCN en EPA. Dans la future structure, SG/DPMA, l'IGPDE sera sûrement rattaché au Secrétaire Général. Un GT doit se tenir prochainement avec les fédérations syndicales.

Monnaies et Médailles

La MM va devenir un EPIC, par conséquent, les agents seront MAD contre remboursement.

PACTE

La DPMA recrutera en 2006, 2 personnes dans le cadre du PACTE à la sous-direction de la logistique pour l'accueil. Une information sera donnée en CTPC.

Grippe aviaire

A la suite du CHSM de janvier 2006, des masques ont été achetés.

Primes SGAE et IMT à la DECASPL

Des difficultés apparaissent pour les primes des agents qui ne sont pas dans les programmes LOLF Minéfi et pour l'IMT des agents de la DECASPL car leurs directions ne sont pas considérées « centrale Minéfi ». **La DPMA analyse la situation pour essayer de résoudre ces problèmes** car il ne doit pas y avoir de différence de traitement entre des agents de même statut.

GT contractuels

Il ne pourra être programmé en centrale, qu'après celui de niveau ministériel qui se tiendra au mois de mai 2006.